

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 NOVEMBRE

La Commission d'enquête

La Commission d'enquête a entendu hier, à 2 heures, la déposition du député de Chinon, M. Jules Delahaye, qui s'est borné à faire une déposition écrite. Il n'a pas cité de noms, il a fait allusion à un ancien ministre et à un ancien député ; il a fait aussi allusion à l'élection du Nord et à la subvention d'un journal dont nous avons déjà parlé.

Il a ajouté qu'on arriverait à la manifestation de la vérité en compulsant le dossier et en se faisant donner des renseignements par différentes banques.

Il a ajouté qu'il avait des preuves morales et que c'était à la Commission à trouver les preuves matérielles.

Le député d'Indre-et-Loire n'a pas voulu en effet donner de nom, mais complétant ce qu'il a dit à la tribune, il aurait déclaré :

« Voilà une liste de témoins à interroger. Voilà sous enveloppe les questions à poser à chacun d'eux. Ces enveloppes ne doivent être déchiffrées qu'au moment où on les interrogera, afin qu'ils ne puissent pas préparer leurs réponses. Je vous avais promis de vous apporter l'armoire où sont les preuves des dilapidations de Panama et la clef pour l'ouvrir. A vous de vous en servir, mais je n'ai rien d'autre à ajouter. »

Quoiqu'il en soit des racontars, voici le sens exact, si on les termes, de la déclaration faite par M. Delahaye devant la Commission :

Le député d'Indre-et-Loire a déclaré qu'il est infiniment regrettable que le garde des sceaux ait manqué à tous ses devoirs en ne saisissant pas les papiers de M. de Reinach, inculpé et aujourd'hui défunt.

Il indique le moyen de suppléer aux conséquences de cette faute regrettable.

Arton avait un livre de chèques. Il sera facile de trouver les numéros sur les livres des maisons de Banques et par suite de connaître les bénéficiaires. Il n'y aurait ensuite qu'à interroger les bénéficiaires pour connaître les motifs qui lui ont fait attribuer ces libéralités.

M. Delahaye affirme qu'il y a un de ces chèques dans le dossier de l'instruction faite par le conseiller Prinet.

Il cite ensuite les noms de plusieurs députés et ministres qui auraient touché de ces chèques et déclare à la commission que s'il n'a pas en mains de preuves matérielles, il lui indique au moins les moyens de se les procurer.

Il donne la liste des témoins à interroger et remet au président un pli cacheté renfermant les questions qui doivent être posées à chacun d'eux.

Sur une question, il déclare qu'il ne peut dire encore la source d'où il tient tous ces renseignements. Mais il estime qu'il lui suffit d'avoir indiqué à la Commission où et comment elle peut se procurer des preuves.

LES BOUILLEURS DE CRU

Hier, à la Chambre des députés, on a voté, par 391 voix contre 194, l'article 15 du projet

relatif aux boissons, aux termes duquel nul ne peut fabriquer des alcools et des eaux-de-vie sans avoir fait une déclaration au bureau de la régie.

MM. Rathier et Conrad de Vitt ont vainement défendu les intérêts des petits bouilleurs de cru que le projet assimile aux distillateurs ordinaires.

Plus heureux, M. Méline a fait adopter une motion invitant le gouvernement à présenter, dans le délai d'un an, un projet d'organisation des distilleries, projet qui dégrèverait en partie les distillateurs agricoles proportionnellement à l'importance de la propriété.

M. Rouvier a bien essayé de résister, mais il a subi une nouvelle défaite dont il augmentera la collection déjà si riche qu'il a recueillie dans ces derniers mois.

INFORMATIONS

UN IMPAIR

La Chambre a voté l'affichage, aux frais des contribuables, du discours de M. Loubet sur la loi contre la presse. Il fallait bien répondre à l'affichage, aux frais de ses amis, du discours de M. de Mun sur le même sujet.

Mais on faisait hier une plaisante remarque à ce propos.

Le discours du ministre démontre la nécessité de voter l'arrestation préventive dans les cas de dynamite ; or, la Chambre l'a refusée. Elle a donc voté l'affichage de paroles qui donnent tort à son attitude.

Pour un joli impair, voilà un joli impair.

CE QUE DEVIENNENT LES PÉTITIONS A LA CHAMBRE

Depuis le début de la législature actuelle, en octobre 1889, la Chambre des députés a reçu 41,883 pétitions, dont 3,132 concernant des intérêts purement privés et 38,751 relatives à des questions d'intérêt général.

Sur ces pétitions, 9,674 ont été renvoyées à des commissions spéciales, 337 n'ont pas été examinées, parce que les signatures n'étaient pas légalisées, 30,484 ont été renvoyées aux ministres compétents, 891 ont été écartées par l'ordre du jour, 2 ont été renvoyées au bureau de la Chambre, 2 ont été retirées par leurs auteurs et 493 n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune décision.

AFFAIRE DU PANAMA

C'est hier que l'affaire du Panama est venue devant la 1^{re} Chambre de la Cour d'appel, présidée par M. Périvier.

Grande affluence. Nombreux avocats en robe.

Aucun des prévenus n'est présent.

Au banc de la défense on remarque M^e Barbour pour MM. Ferdinand et Charles de Lesseps ; M^e Waldeck-Rousseau pour M. Eiffel ; M^e Dupuy pour M. Marius Fontane.

Le défenseur du baron Cottu n'est pas présent.

Au début de l'audience, M. Barbour, d'accord avec ses confrères, demande le renvoi de l'affaire au 3 janvier. Le Président Périvier

explique que cette date, très rapprochée du jour de l'an, est peu commode et propose le 10 janvier. Mais tous les défenseurs devront être présents.

D'accord avec les avocats, l'affaire est renvoyée au 10 janvier. Aucun incident.

L'absence de tous les prévenus est très commentée dans la salle des Pas-Perdus.

LES PRINCES RUSSES

Les propriétaires des chasses à tir ont l'habitude d'offrir une partie du gibier aux chasseurs invités aux battues.

Le Président de la République ne pouvait manquer à la tradition envers les grands-ducs, au lendemain de la chasse donnée dans les tirés de Rambouillet.

Sait-on l'usage qu'ont fait du cadeau présidentiel les grands-ducs Wladimir et Alexis ?

Le premier a offert sa quote-part — une cinquantaine de faisans et un magnifique chevreuil — aux sœurs de Picpus ; l'autre aux petites-sœurs des pauvres de l'avenue de Breteuil.

Les bonnes sœurs, dont les établissements ouverts aux pauvres et aux vieillards ont été souvent visités par Leurs Altesses Impériales, se sont empressées d'exprimer, en des lettres émus, leur reconnaissance aux augustes donateurs.

Que diront de cela les libres-penseurs de nos Conseils municipaux, qui refusent les secours du Bureau de bienfaisance aux pauvres qui croient en Dieu ? (Figaro.)

LES PRIX DE VERTU

Avant-hier a eu lieu à l'Académie Française la séance publique annuelle, présidée par M. Emile Ollivier, directeur.

Après le rapport du secrétaire perpétuel sur les concours de l'année, on a lu des fragments des discours qui ont obtenu le prix d'éloquence.

M. Emile Ollivier a prononcé ensuite son discours sur les prix de vertu.

Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

LE GÉNÉRAL DODDS

Le général Dodds sera promu grand-officier de la Légion d'honneur.

Une dépêche du général Dodds annonce que par suite de la fuite de Behanzin et des principaux chefs, le pays est complètement désorganisé.

Le général s'occupe de reconstituer les autorités indigènes, d'assurer le service des douanes et l'occupation du littoral.

Une dépêche Havas, datée de Porto-Novo, annonce que M. Ballot, lieutenant gouverneur, et le colonel Gonard, sont arrivés aujourd'hui à Porto-Novo. Ils doivent aller à Abomey-Cavalay et à Wydah, afin d'assurer la pacification et organiser le pays.

Le général Dodds a adressé, le 18 novembre, une proclamation annonçant la déchéance de Behanzin et invitant ses soldats à faire leur soumission aux Français.

Plus de 6,000 Nagos ont répondu à cet appel.

L'état sanitaire de la colonne expéditionnaire est bon. Abomey est un séjour très sain.

PRATIQUES SOCIALISTES

Ou n'en est plus à compter les frasques municipales de M. le maire et des conseillers de Saint-Denis.

La dernière séance de cette assemblée locale mérite cependant de ne pas rester inaperçue.

La lumière socialiste continuant à éclairer leurs délibérations, ces édiles fantaisistes ont commencé par « s'éclairer » eux-mêmes. Leur premier soin a été de se voter une indemnité annuelle de 3,000 francs. Un conseiller ayant fait observer qu'il ne demandait rien, un adjoint s'est fâché et lui a fait cette réponse ingénue : « Il ne faut pas que votre observation figure au procès-verbal de la séance, car cela nous empêcherait de toucher les 3,000 francs qui nous sont alloués. »

Un second vote colloque aux citoyens, conseillers ou simples électeurs, qui ne peuvent pas payer leurs contributions, une somme de 10,000 francs. Les conseillers, qui touchent déjà 250 francs par mois, auraient pu s'exclure de ce concours d'un nouveau genre. Ils ne l'ont pas fait, en vertu sans doute de la charité socialiste qui veut que tout bon compagnon commence par lui-même.

Ces libéralités bien ordonnées ayant probablement épuisé la caisse, il n'est plus resté d'argent pour les dépenses nécessaires. Mais rien n'embarrasse la municipalité socialiste : le Conseil les a simplement supprimées. C'est ainsi qu'on a biffé les 50,000 francs payés jusqu'ici pour la police. Supprimée, la police Saint-Denis va devenir le paradis des escarpes et la terre promises des assassins.

LES MUSICIENS DU 400^e DE LIGNE

Le général Prudhomme, commandant la 32^e division d'infanterie, a décidé que les musiciens insubordonnés du 400^e de ligne, à Narbonne, seraient astreints à six heures d'exercice par jour, sous la direction d'un officier ou d'un sous-officier spécialement désigné. Il a maintenu la défense faite par le colonel Buat aux musiciens de communiquer avec le public, même avec leurs parents.

Des mesures disciplinaires viennent d'être prises contre dix-sept musiciens du 47^e régiment d'infanterie, en garnison à Saint-Malo, qui ont adressé à leurs camarades du 400^e régiment, à Narbonne, l'expression de leur sympathie.

UN INSTITUTEUR « FIN DE SIÈCLE »

Le *Nouvelliste de Lyon* nous signale un instituteur de la Savoie qui, pour punir ses élèves, ne trouve rien de mieux que de les em...

En effet, lorsqu'un pauvre petit ne sait pas sa leçon, ne lit pas bien B, A, BA, il trempe un bâton dans la m... et le lui fait embrasser.

Ce que ces pauvres petits devaient sentir bon après une pareille correction ! Et comme cette punition spirituelle et surtout sentimentale doit

leur faire entrer dans la tête les règles de la grammaire et de l'arithmétique!

Une pétition a été signée par plus de trente pères de famille, demandant la révocation de ce sale pédagogue.

S'il avait fait réciter le catéchisme à ses élèves, on n'aurait pas hésité un seul instant, vite on l'aurait renvoyé comme déshonorant le corps enseignant.

Mais pour une pareille bagatelle, on ne pouvait que... lui donner de l'avancement. Cela va de soi et est tout naturel en République.

On l'a envoyé à quatre kilomètres plus loin, dans un poste bien supérieur à celui où il faisait des choses si propres.

Nous lui conseillons de prendre un brevet d'invention pour ce nouveau genre de punition si fin de siècle, et surtout si républicaine.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur la demande d'affichage du discours de M. Loubet, prononcé dans la séance du 17 novembre :

Pour, 493 ; contre, 167.

Ont voté contre : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

A voté pour : M. Coudreuse.

M. de Terves n'a pas pris part au vote.

M. Coudreuse a voté, comme nous l'avons constaté, contre l'enquête sur le Panama. Voilà un vote qu'il devrait afficher dans les communes de son arrondissement, au-dessous du discours de M. Loubet.

LE VIN D'ANJOU

On nous écrit :

« Vous avez annoncé la décision de la Cour d'appel défendant aux viticulteurs de notre pays de mettre sur leurs étiquettes : « Champagne de Saumur ».

» N'a-t-on pas bien tort d'aller chercher au loin un nom de vin qualifié, lorsqu'il serait si simple d'annoncer le vin d'Anjou pour ce qu'il est, un nectar, que bien des gourmets parisiens préfèrent aux trois quarts et demi des vins de Champagne.

» Il me semble au reste que l'on paraît disposé à rendre justice à nos vins : les grands magasins de liquides, depuis quelques années, citent sur leurs catalogues non seulement le nom collectif de « vins d'Anjou », mais encore un grand nombre de crus particuliers. Malheureusement cette justice est un peu tardive et l'on risque de voir apprécier le vin d'Anjou,

à l'étranger, lorsque le phylloxéra l'aura fait disparaître tout à fait, — si l'on n'arrive pas à vaincre le terrible insecte.

» Il n'est pas inutile de rappeler qu'il y a trois cents ans la réputation du vin d'Anjou était très établie. Lorsqu'un fastueux châtellain, Bohier de Chenonceaux, voulut créer des vignes, il fit acheter à grands frais du plant des meilleures contrées, la Bourgogne et l'Anjou : Saumur et Beaune rivalisaient alors.

» Pour ne parler que des vins de Saumur, le *Livre noir de Saint-Florent* en parle dès la fin du X^e siècle.

» En 1066, le comte d'Anjou permit aux moines de Saint-Florent de défricher des bois, peu à peu remplacés par les vignes qui s'étendent du château de Saumur à Montsoreau, Turquant, Souzay, Dampierre et Varrains.

» En 1129, le vignoble saumurois comprenait au moins 300 hectares de notre mesure actuelle. (Saumur, à lui seul, aujourd'hui, possède environ 225 hectares de vignes.)

» Enfin, lorsque les moines du Mont Saint-Michel rédigèrent leurs constitutions, en 1238, ils s'interdirent bonnement de mettre du petit vin de Brion ou de l'eau claire dans l'excellent vin de Gascogne et d'Anjou qu'ils avaient le plaisir de boire, — à cause de l'âpreté du climat et du site de l'abbaye. — X. »

CHAMBRE DE COMMERCE DE MAINE-ET-LOIRE

Le président de la Chambre de commerce, conformément à un avis reçu de M. le ministre du commerce et de l'industrie, a l'honneur de faire savoir à messieurs les industriels du département de Maine-et-Loire, qu'un règlement d'administration publique va, comme le prescrit la loi du 2 novembre dernier, être immédiatement élaboré, pour désigner les industries auxquelles il sera permis, soit d'une façon permanente, soit par dérogation temporaire aux prescriptions de la loi, d'employer des femmes et des enfants à des travaux pendant la nuit, sans que, toutefois, la durée de ces travaux puisse jamais dépasser sept heures par vingt-quatre heures.

Le président de la Chambre prie donc ceux de messieurs les industriels du département qui exercent une industrie exigeant une manutention qui ne peut avoir lieu que la nuit, ou qui, ayant lieu le jour, doit se poursuivre la nuit d'une manière immédiate et ininterrompue, de vouloir bien lui faire parvenir, dans le plus bref délai possible, leur demande tendant à obtenir ladite permission, et ce en indiquant les motifs qui peuvent justifier cette exception en leur faveur. Les demandes qui se produiront sont destinées à être soumises, avec avis du président de la Chambre, au Comité des arts et manufactures.

LE RECENSEMENT DES VOITURES ATTELÉES

A la fin de l'année doit avoir lieu le recensement des voitures attelées susceptibles d'être requises en cas de mobilisation. Le dernier recensement a été effectué en 1890 ; cette année, des modifications importantes ont été apportées dans l'application.

Jusqu'à ce jour, le recensement ne portait que sur les voitures non suspendues, mixtes ou autres, qui ne sont pas exclusivement affectées au transport des personnes, pourvu que le propriétaire de ces voitures pût les atteler à l'aide d'un ou deux animaux figurant sur la liste de recensement des chevaux susceptibles d'être réquisitionnés. Cette manière de faire avait le grave inconvénient de ne pas faire connaître exactement le nombre des voitures susceptibles d'être réquisitionnées. Pour faire disparaître cet inconvénient, il a été décidé que le recensement de cette année devra porter sur toutes les voitures attelées non affectées exclusivement au service des personnes, quel que soit l'âge des chevaux d'attelage, qu'ils aient été réformés ou non.

LA MÉDAILLE DU DAHOMÉY

L'Officiel publie le décret suivant :

« Il est créé une médaille commémorative de l'expédition du Dahoméy. Cette médaille, conforme pour le module et la face à la médaille du Tonkin, portera au revers le mot : Dahoméy. Elle sera suspendue par un ruban moitié noir moitié jonquille, par petites raies verticales. Cette médaille sera accordée par le Président de la République sur la proposition du ministre duquel dépend le corps ou le service auquel ils auront été attachés, à tous les officiers, marins et soldats ayant pris part aux expéditions du Dahoméy.

» En cas de décès du soldat ou du marin, la médaille sera remise, sur leur demande, à titre de souvenir, aux parents ci-dessous désignés et dans l'ordre suivant :

» Le fils aîné, la veuve, le père, la mère ou, à défaut, le plus âgé des frères. »

FOURNITURE ET FABRICATION DE PAIN DE TROUPE A LA RATIION

Le jeudi 8 décembre, à 2 heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la fourniture et, s'il y a lieu, de la fabrication avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux troupes de toutes armes, à faire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1893, dans les arrondissements politiques de Segré, Baugé, Saumur et Cholet.

On peut prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur.

LA MONNAIE ITALIENNE

A partir du 1^{er} janvier prochain, la monnaie de billon française n'aura plus cours

dans l'heureux royaume d'Italie. Il est à espérer que la France, pour n'être pas en reste de politesse avec sa voisine, prendra les mêmes mesures au sujet de la monnaie italienne dont nous sommes inondés.

Par la même occasion, ne pourrait-on pas prier l'Italie de nous débarrasser des 500 millions en écus qui tiennent, dans nos poches, la place de beaux Napoléons émigrés de France ?

MONTREUIL-BELLAY. — Le chef de la gare de Montreuil-Bellay, celui de la gare de Brézé, et deux garde-barrières, les dames Rémondeau et Grandin, ont été traduits devant le tribunal de police correctionnelle de Saumur pour y répondre de la collision qui a eu lieu entre un train de marchandises et un train de ballast sur la ligne de l'Etat, entre Montreuil-Bellay et Brézé.

Après les explications du chef de section, le ministère public a abandonné la poursuite en ce qui concerne les deux garde-barrières, et a requis condamnation pour infractions aux règlements contre les deux chefs de gare, et surtout contre celui de Montreuil-Bellay.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour rendre son jugement à la prochaine audience.

CORON. — Suicide. — M. Papin a trouvé, jeudi matin, pendu au bout d'un champ à une branche d'arbre, le nommé René Clémot, exerçant le métier de tisserand.

Il n'était âgé que de 27 ans et travaillait en dernier lieu à Joué-Étiou.

En faisant sa triste découverte, M. Papin s'est empressé de couper la corde ; mais il était trop tard : Clémot avait complètement cessé de vivre, ainsi que l'a constaté le docteur Brossier.

LE PUY-NOTRE-DAME. — Un vol de poules et de canards a été commis jeudi par le nommé René Boulard, au préjudice de M. Puchault, cultivateur. Celui-ci, en rentrant le soir de son travail, s'est aperçu de la disparition de ses volailles. Le lendemain, la femme de Boulard elle-même informa M. Puchault du vol commis, et, après recherches faites chez elle, on trouva en effet un canard et trois poules qu'elle remit entre les mains de leur propriétaire.

LE CRIME D'ISSON

Malgré les plus actives recherches, on n'a pas encore découvert le fusil de Clément. C'est en vain que la justice a fait vider un puits et une mare et que les ajoncs des environs ont été fouillés.

Clément n'est toujours avec autant d'énergie être l'auteur de l'assassinat.

Quant aux histoires extraordinaires et aux racontars fantaisistes qui circulent dans tout l'arrondissement de Civray, ils ne valent pas

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Encore un mot, monsieur. J'aurai besoin de quelques milliers de francs pour faire mon établissement dans un petit appartement que je viens de louer, et j'ai pensé que vous pourriez encore m'aider dans cette affaire.

— Mais je ne prête pas d'argent, mademoiselle ; je ne suis pas banquier. Croyez cependant qu'il m'en coûte de vous refuser.

— Il ne s'agit pas d'un prêt, monsieur, répondit Suzanne, sans se décourager. J'ai là une inscription de rente de cinquante mille francs ; j'ai pensé que vous voudriez bien consentir à me la faire vendre, et je prélèverais sur le produit de cette vente la somme qui m'est nécessaire, et vous me guideriez pour le placement du surplus. On dit qu'il existe des entreprises dans lesquelles on peut obtenir de meilleurs intérêts que ceux qui sont donnés par l'État.

— Voulez-vous me montrer cette inscription, mademoiselle ?

— La voici, monsieur.

— C'est à merveille ; je la porterai moi-même à mon agent de change ce matin, et elle sera vendue à la Bourse aujourd'hui. Je puis, si cela vous est agréable, vous remettre dès à présent la somme dont vous avez besoin. Combien vous faut-il pour ces premières dépenses dont vous parliez tout à l'heure ?

— J'ai calculé que cinq ou six mille francs devraient me suffire.

— Les voici, mademoiselle, dit M. Loubert en prenant dans un des tiroirs de son bureau six billets de banque. Maintenant, si vous voulez me donner votre adresse, j'aurai l'honneur de vous voir aussitôt que votre coupon sera vendu, et nous causerons alors du placement de votre argent. La rente est à 40, de sorte que je calcule qu'il vous restera environ quarante-neuf mille francs lorsque je me serai remboursé de mes avances.

— Oh ! comme vous êtes bon ! s'écria Suzanne, qui, de même que tous les nobles cœurs, s'exagérait toujours ce qu'on faisait pour elle ; quant à mon adresse, monsieur, permettez que je ne vous la donne pas ; je

reviendrai vous voir dans quelques jours.

— A votre volonté, ma chère demoiselle ; mais je vous ferai remarquer qu'en venant ici vous pouvez rencontrer ma fille, ma sœur ou mon neveu, et si cela arrivait, je ne vois pas comment vous pourriez persévérer ensuite dans vos projets de retraite. Néanmoins, comme une circonstance imprévue pourrait rendre nécessaire pour vous une entrevue avec moi, je vais, à tout hasard, vous indiquer cette petite porte placée derrière mon bureau. Elle communique directement avec la cour, au moyen d'un petit escalier que vous verrez à votre droite en entrant ; vous pourrez venir par là le matin sans même vous adresser au portier. Cependant si j'avais besoin de vous écrire...

— Merci, monsieur, mille fois merci ! interrompit vivement Suzanne ; eh bien, retenez donc mon adresse : c'est rue du Cloître-Saint-Méry, numéro 3 ; je pense que nous pourrons y être établis dans deux ou trois jours.

Suzanne se leva, mais elle resta immobile comme si elle avait encore quelque chose à dire.

M. Loubert, qui s'était levé aussi, lui adressa un regard qui semblait signifier : « Est-ce tout

ce que vous vouliez me demander ? »

— Je vais vous quitter, monsieur, lui dit-elle, et maintenant que j'ai épuisé tout mon courage à vous faire mes tristes confidences, il me semble que je ne suis plus aussi rassurée sur la manière dont on interprétera ma conduite. Eh bien, si vous l'entendiez blâmer, serait-ce trop présumer de votre bonté que de vous supplier de me défendre ? Ne le faites pas pour des indifférents, mais si mademoiselle votre fille, si madame votre sœur... si M. Léonce m'accusaient d'ingratitude, de bizarrerie, de quoi que ce soit, enfin... sans dire ce que je vous ai confié, répondez de moi comme vous le voudriez de votre propre enfant, et vous ferez là une action qui vous portera bonheur.

— Je le ferai ! je le ferai ! s'écria M. Loubert avec une chaleur qu'il n'avait ni senti, ni jouée depuis que Suzanne était près de lui. Je ne répondrai pas de vous comme si vous étiez ma fille, mais je dirai à tout le monde que je serais fier d'être votre père, et plutôt au ciel que je le fusse.

La voix de M. Loubert s'altéra visiblement pendant qu'il proférait ces dernières paroles, inspirées par un terrible retour sur lui-même.

la peine qu'on s'y arrête et sont de nature à empêcher la justice de mener son œuvre à bien.

UN CAS RARE

Ceci s'adresse aux vieux Nemrods qui sont plus que septuagénaires.

Il existe actuellement à Fléré-la-Rivière (Indre), un vieux chasseur du nom de Casnin, Jean-Félix, âgé de 76 ans, et qui, à ce moment, est à son soixantième permis de chasse.

Je crois que ce cas est rare, et je souhaiterais à tous les jeunes amateurs de chasse leurs 60 permis. Ah ! que d'histoires et d'aventures ils pourraient raconter.

L'État devrait bien l'autoriser à chasser gratis jusqu'à ses derniers jours, je crois qu'il le mérite bien.

M. Casnin est connu de tout l'arrondissement de Loches.

Natif de Betz, il a habité cette commune pendant plus d'un demi-siècle et, actuellement, une partie de sa famille y réside, tandis que lui-même est allé chercher les soins dus à son grand âge parmi ses neveux : M. Cellier, l'honorable maire de Fléré-la-Rivière, et M. Chevreuil, à la Picquetterie.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 24 novembre. — Marguerite-Charlotte Tessier, rue du Puits-Neuf.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. »/» — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 28 novembre 1892

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, paroles de M. Ed. Duprez, musique de VERDI

Au 3^e acte, PAS ESPAGNOL, dansé par M^{lle} Angèle MORRA et M^{lle} Berthe Kleyer, Lucie Bracq, Hélo Rétoré et Ravagnati.

Le recépage des vignes françaises

Nous empruntons au *Bulletin des Agriculteurs de France* la lettre suivante qui émane d'un viticulteur toulousain et signale un procédé de recépage employé avec succès pour la conservation de la vigne française :

« Monsieur le Rédacteur,

Il y a trois ans environ, j'achetai un vigneron français de 28 ares ; la moitié était phylloxérée, l'autre moitié était très vigoureuse. Vouant m'occuper sérieusement de viticulture et expérimenter les différentes tailles, je fis mettre ma vigne sur fil de fer dans toute son étendue, trois rangs sur la partie bonne et un rang sur la partie malade.

Suzanne vit bien qu'il souffrait, mais elle n'osa pas l'interroger, de peur de laisser supposer qu'elle croyait être en droit d'exiger une confiance en retour de celles qu'elle avait faites. Sa délicatesse n'était jamais en défaut.

Elle sortit, après avoir reçu de nouveau de M. Loubert la promesse qu'il serait discret et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour la servir.

Lorsqu'il fut seul, il ne put s'empêcher de faire des rapprochements bien pénibles entre sa situation et celle de l'oncle de Suzanne. Il se voyait, d'un côté, lui père, ayant toujours fait tout ce qui dépendait de lui pour assurer le bonheur de sa fille, au moment de subir, de la part de cette fille, des procédés devant lesquels reculerait un étranger, et, de l'autre, il venait d'entendre une pauvre orpheline, possédant à peine le plus strict nécessaire, déclarer qu'elle était prête à tous les sacrifices les plus cruels pour assurer l'existence d'un homme qu'elle n'avait jamais vu, et qu'elle ne pouvait pas plus aimer qu'elle ne devait l'estimer. A l'instant, la grande et sévère pensée du devoir se présenta à l'esprit positif et au cœur égoïste de M. Loubert, et il comprit, pour la première fois de sa vie, qu'il y avait peut-

Je répandis beaucoup de fumier, très avancé en décomposition, dans un trou creusé entre chaque souche et dans le milieu des rangées.

Grâce à la taille adoptée, le rapport fut extraordinaire, il y avait de 30 à 40 grappes de raisins à chaque souche (bien entendu à la partie de ma vigne non atteinte).

J'apportai les mêmes soins à la partie phylloxérée ; mais, pour cette dernière, je ne constatai aucune amélioration, lorsqu'en mars dernier, et alors que tout le monde me conseillait d'arracher la partie malade (je pourrais presque dire morte), et de planter de l'américain, j'eus l'idée de faire couper, avec les cisailles, les souches au ras de terre. Je trouvais le bois absolument sec, je fis couper à nouveau à 8 ou 10 centimètres dans la terre jusqu'à ce que je trouvais la souche bien vivante, ce qui se produisait dans la proportion de 95 0/0, et ensuite je recouvrais de terre.

Quel n'a pas été mon étonnement, lorsque j'ai revu ma vigne (la partie malade) : toutes les souches recépées avaient produit plusieurs ceps d'une longueur variant de un à deux mètres, et d'une circonférence minima de 3 centimètres ; j'ai dû, au plus vite, mettre du fil de fer à la partie supérieure des piquets pour maintenir les nouveaux ceps dans la position verticale.

Quant à la vigne qui n'était pas malade, la végétation en est luxuriante. J'ai dû faire planter de nouveaux piquets à moitié distance de ceux mis primitivement, le poids des sarments faisant briser le fil d'acier numéro 14 qui se trouvait à la partie supérieure des piquets, et, malgré les gelées, la récolte est encore très belle.

Je recommande à vos nombreux lecteurs qui possèdent encore des vignes françaises, de faire la même expérience avant d'arracher les souches, et, s'ils ont quelque hésitation, ils peuvent venir se rendre compte de la vérité absolue de ce que j'avance ; je me mettrai à leur entière disposition, tous les jours, les mercredi et vendredi exceptés.

Signé : ROZÉS,

Avoué à Toulouse. Viticulteur.

« Saunes, quartier de Brousee, par Muret. »

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la valeur de ce procédé ; mais il nous a semblé qu'il était intéressant à signaler et même à expérimenter.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 novembre 1892.

Le marché, quoique moins animé que les jours précédents, conserve à peu près les hauts cours de la veille. La spéculation attend un événement quelconque qui lui permette de s'orienter à nouveau.

Le 3 0/0 reste à 99.60 ; le 4 1/2 est à 105.20.

La Rente Italienne est très ferme à 93.55. Le discours du roi à l'ouverture du Parle-

être quelque chose de mieux que de toujours penser à soi. Ses inquiétudes ne lui permirent pas de s'appesantir sur cette découverte, mais elle lui inspira cependant quelques bonnes résolutions qui le relevèrent un moment à ses propres yeux, et lui donnèrent un peu d'énergie.

Il écrivit quelques lignes à son agent de change pour lui recommander l'affaire de Suzanne, et après avoir remis cette lettre à son homme de confiance pour la porter immédiatement à son adresse, il se dirigea vers la demeure de madame Granval ; il pouvait être alors une heure après midi.

Il trouva sur l'escalier sa sœur et Léonce qui sortaient.

— Nous allions chez vous, lui dirent-ils ; mais puisque vous voilà, nous rentrons pour causer ici.

M. Loubert les suivit. Il leur trouvait quelque chose de solennel qui l'inquiéta, car il crut qu'ils étaient au fait de sa situation, et que Léonce allait lui apprendre qu'il rétractait l'offre qu'il lui avait faite.

— Mon oncle, dit celui-ci, nous avons reçu ce matin une lettre de notre notaire, qui nous annonce que les fonds que je vous ai prié de

prendre sont déposés à la Banque ; vous pourrez donc en disposer aujourd'hui même. Je vais, à cet effet, vous remettre un bon pour les toucher.

Tu pourrais peut-être faire un meilleur emploi de ton argent, dit M. Loubert, encore sous l'impression des nobles pensées que la conduite de Suzanne lui avait suggérées. Je suis dans les affaires, mon ami ; mes immeubles sont grevés d'hypothèques considérables, il te serait donc facile de trouver un placement plus avantageux que celui que tu as bien voulu choisir. Je n'en serai pas moins reconnaissant de tes bons procédés.

Sans se consulter, même du regard, Léonce et sa mère comprirent le scrupule de M. Loubert : ce fut la première récompense de leur généreux dévouement.

(A suivre.)

ment a produit un excellent effet dans le monde de la finance.

Les Chemins Méridionaux cotent 642.50. Leur revenu de 36 liras et la tendance de la Rente Italienne font entrevoir des cours plus élevés.

L'Extérieure s'inscrit à 63 1/16. L'action de la Banque de France est en légère réaction à 3.965. Le Crédit Foncier est à 4.097. Le conseil dans sa dernière réunion a autorisé pour 4,296,631 fr. de prêts nouveaux.

La Banque de Paris a des demandes à 686. La Société Générale conserve le cours de 480 en attendant une plus-value qui semble indiquée avant la fin de l'année par la progression de ses bénéfices.

Le Crédit Lyonnais malgré quelques liquidations anticipées d'acheteurs reste encore à 783 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hanran donne lieu à des échanges très suivis à 314.25. A ce prix ce titre qui rapporte 15 fr. coûte 140 fr. de moins que les titres similaires des autres compagnies.

Les actions Immeubles de France sont bien tenues à 400 fr., quant aux obligations elles sont l'objet de demandes très actives à cause de leur prix très avantageux. Les 3 0/0 remboursables à 1,000 fr. valent 400 fr. environ et les 4 0/0 475.

Les Chemins Economiques valent 428 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Ercé-en-Lamée, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), le 15 juin 1891. — Depuis longtemps je souffrais de douleurs rhumatismales et de mauvaises digestions ; un ami m'a donné quelques-unes de vos Pilules Suisses qui m'ont radicalement guéri. Je ne puis qu'engager tout le monde à suivre mon exemple.

(Sig. lég.) BERTHELOT, instituteur adjoint.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 26 novembre 1892

GRAVURES

DAHOMY : Combat de Tohoué. — Les canonnières Corail et Opale, attaquées sur les rives de l'Ouémé. — La colonne passant sur la rive droite de l'Ouémé. — M. de Fesigny, lieutenant de vaisseau, commandant la flottille. — M. Latourelle, enseigne commandant l'Opale. — Sur le pont du Corail, pendant le combat de Tohoué.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ ; Opéra : *Samson et Dalila* ; danse des prêtresses de Dagon (1^{er} acte). — Comédie française : *Jean Darlot* (scène du 3^e acte).

PORTRAITS : M^{me} Deschamps-Jehin, créatrice à l'Opéra du rôle de *Dalila*.

BEAUX-ARTS : *Intérieur arabe*, à Ourellal ; — *Biskra*, tableau de M^{me} Lucas Robiquet.

PARIS : Inauguration du monument de Foyen-Perrin, au cimetière Montmartre. — Le crime de la rue Botzaris.

VOYAGES : La mission du capitaine Binger (suite et fin).

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — VARIÉTÉ : *Les dessous d'un philanthrope*, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Causerie scientifique : Animaux à projectiles, par

prendre sont déposés à la Banque ; vous pourrez donc en disposer aujourd'hui même. Je vais, à cet effet, vous remettre un bon pour les toucher.

Tu pourrais peut-être faire un meilleur emploi de ton argent, dit M. Loubert, encore sous l'impression des nobles pensées que la conduite de Suzanne lui avait suggérées. Je suis dans les affaires, mon ami ; mes immeubles sont grevés d'hypothèques considérables, il te serait donc facile de trouver un placement plus avantageux que celui que tu as bien voulu choisir. Je n'en serai pas moins reconnaissant de tes bons procédés.

Sans se consulter, même du regard, Léonce et sa mère comprirent le scrupule de M. Loubert : ce fut la première récompense de leur généreux dévouement.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 25 Novembre 1892

3 0/0	99 55
3 0/0 amortissable	99 315
4 1/2	105 40

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Henri Coupia. — Le Sport, par Archidac.

VOYAGES : La mission du Capitaine Binger (suite et fin).

Nouvelle en cours de publication : *La grotte aux carpes*, par M. de Combelles.

Explication de gravures, Échecs, Rébus, Récréations de famille, Revue comique, Bibliographie, etc., etc.

En supplément : *Mathilde Laroche*, roman de J. Berr de Turique ; — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

UN REMÈDE SIMPLE ET SUR POUR GUÉRIR LES CORS

Le remède le plus sûr et le meilleur marché pour guérir les cors durs ou mous est la térébenthine.

Si la térébenthine se répandait tant soit peu sur les parties environnantes, elle y causerait un peu de cuisson, mais autrement, le remède est aussi douloureux qu'il est efficace.

Dernières Nouvelles

Paris, 27 novembre, 2 h. 25 soir.

NOMINATIONS DANS L'ÉPISCOPAT

M. Ricard a soumis ce matin au conseil des ministres la nomination de deux archevêques et de cinq évêques.

M^{sr} Sonnois, évêque de Saint-Dié, est nommé archevêque de Cambrai.

M^{sr} Boyer, évêque de Clermont, est nommé archevêque de Bourges.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Ce matin, M. Clément, commissaire de police, a annoncé à la Commission d'enquête que M. Drumont réclamait, pour venir déposer devant la Commission, sa libération totale.

La Commission d'enquête a décidé d'inviter télégraphiquement le procureur de la République de Niort à faire une enquête auprès de tous les banquiers et agents de change de Niort, afin d'établir si M. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres, a touché des chèques.

MORT DU CARDINAL LAVIGERIE

Une dépêche d'Alger annonce que M^{sr} Lavigerie est mort cette nuit à une heure du matin.

HAVAS.

LA MUSIQUE DU 100^e DE LIGNE

Narbonne, 26 novembre, matin.

M. de Freycinet a ordonné le licenciement de la musique du 100^e de ligne.

Dix musiciens sont envoyés en Algérie ; vingt-quatre sont versés dans des régiments du Nord et de l'Est. Tous ont quitté Narbonne la nuit dernière pour rejoindre leurs nouveaux corps.

12^e ANNÉE **L'ARGENT** 4 fr. PAR AN

Journal Financier Hebdomadaire
DIR. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. O.
17, Rue Saint-Marc, PARIS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU X

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal	Pont-l'Évêque
Comté	Romatour
Camembert double crème	Chester
Port-Salut, from. de la Trappe	Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1892, en l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

D'UNE

PETITE PROPRIÉTÉ

Sise à Bagneux, rue des Pauvres,

Consistant en: 1° Un Grand Clos entouré de murs, comprenant vigne, terre et jardin, maison au coin de la Levée et de la rue des Pauvres; au rez-de-chaussée et premier étage, vastes servitudes à côté;

Et 2° Une bande de terrain en dehors du Clos y attenante et aboutissant au bas chemin de Bagneux.

Mise à prix: dix mille francs, ci. 10,000 fr.

S'adresser, pour renseignements:

1° A M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12;

2° A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Pour insertion sommaire, V. LE RAY.

Etudes de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, et de M^e NULLON, huissier à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution DE FOURRURES

Manchons, Cols, Pélerines, Boas, Garnitures, Bandes, Pelisses fourrées, Paletots de Chasse, Peaux de Zibeline, Renard bleu, Chinchilla, Astrakan, etc. ;

Manteaux et Jaquettes en Loutre et Astrakan, Couvertures de Voitures, Descentes de Lit; TAPIS: Tigres, Royaux, Ours blancs et gris, Léopards, Loups, Renard, etc.

Salle des Vente Mobilières, à Saumur, 55, rue d'Orléans, 55,

Les LUNDI 28, MARDI 29 NOVEMBRE 1892, et jours suivants, s'il y a lieu, à 4 heures de relevée.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux, 64.

Exposition publique le Dimanche 27 Novembre 1892, de 2 heures à 5 heures. Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etudes de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, le DIMANCHE 15 JANVIER 1892, à 4 heures de l'après-midi, par le ministère dudit M^e BEAUMONT, notaire,

LES

IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés tous commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1° Une maison d'habitation avec bâtiments d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, situés au lieu dit le Bas-des-Noues, le tout en un seul tenant, d'une contenance de 34 ares environ.

2° 6 ares environ de terre, dans les Champs-Biques, formant partie d'un plus grand morceau, compris au cadastre sous le n° 828 de la section C.

3° 49 ares 50 de terre, à la pointe du Bas-des-Noues, joignant au levant M. Robineau, au couchant la route, et au nord M. Baudouin.

4° 49 ares 89 de terre, à la Folie, joignant au levant la route et la commune, au couchant et au nord M. Robineau, au midi M. Artif.

Tous ces immeubles sont exploités par M. BRARD, fermier au Bas-des-Noues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, soit à M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mars 1893

La plus grande prairie de L'ILE PONNEAU Appelée l'île LABBÉ, ET SES DÉPENDANCES

Située près des gares de Saumur,

Divisée par jeux, ce qui permet de vendre l'herbe sur pied. Abreuvoirs nombreux ne manquant jamais d'eau.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagueneau, et, pour visiter, au garde FOURNEAU, demeurant sur la prairie.

Bourrées d'Ajoncs Pour la Vigne

M. ELUÈRE

AUX ROMANS

Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

Vente Mobilière

Pour cause de départ

Au bourg de Cinq-Mars, hôtel du Chemin de fer,

Les dimanches 11, 18 et 25 décembre 1892.

On vendra: 7 chambres à coucher, matériel d'hôtel et de café, billard.

A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

LA
Réglisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: **une apprentie** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de piano de 1^{re} classe, diplômée, demande des élèves.
Rue Saint-Jean, n° 32, au fond de la cour.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruflec.	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure